

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3176

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec le Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or - Animation économique de la conférence du val de Saône - Avenant n° 2 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

- Le contexte général

La territorialisation de l'action économique était une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action avait pour objectifs :

- . de mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprise,
- . d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires, des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Groupement des industriels lyonnais (Gil)-Mouvement des entreprises de France (Medef), Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza)).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

- Le cadre du partenariat avec le Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or

Dans ce cadre et en vertu de la délibération en date du 23 février 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre le Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or sur le territoire de la conférence des maires du val de Saône.

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par le Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or et approuvé par la Communauté urbaine.

Il s'agit, aujourd'hui, de valider l'avenant n° 2 à cette convention.

- Le bilan de l'année 2005

- . 77 entreprises rencontrées,
- . 98 projets traités (environnement d'entreprises, déchets, accessibilité, voiries...),
- . 32 projets d'implantation suivis,

- . la rencontre des entreprises concernées par les projets de requalification de la zone d'activités Lyon-nord,
- . la réalisation d'un diagnostic du foncier-économique et l'analyse des perspectives à court et à long termes en partenariat avec la Communauté urbaine,
- . le suivi local du plan de prévention des risques naturels (PPRN) et les contributions aux prises de position communautaire sur ce projet,
- . le suivi du volet économique de l'Agenda 21 du val de Saône (collaboration avec les grandes entreprises du val de Saône),
- . le suivi du schéma de cohérence territoriale (Scot) sur le territoire du val de Saône et la contribution au positionnement économique,
- . la participation au projet de collaboration entre les acteurs de l'emploi-insertion et de l'économie pour la mise en place d'un meilleur service aux entreprises ayant des attentes en terme de ressources humaines.

- Le programme d'actions 2006

Les relations et offres de services aux entreprises

- . poursuivre la mise en place et l'alimentation de la base de données foncier-immobilier permettant de répondre aux entreprises en matière d'implantation ou de re-localisation ;
- . développer le contact avec les entreprises sur le territoire : accroître le contact entreprises et cibler les entreprises prioritaires (grandes entreprises, pôles de compétitivité, filières) ;
- . développer, structurer et communiquer sur l'offre de services aux entreprises de ce territoire ;
- . mettre en place un dispositif de veille économique sur la conférence des maires :
 - . au niveau des grosses entreprises du territoire : suivi des trente plus importantes,
 - . réalisation d'une note de conjoncture bisannuelle donnant les grands mouvements et tendances sur la conférence des maires,
 - . diffuser des outils communautaires auprès des entreprises : Espace numérique entreprises, Portail économique (écriture de l'offre de services de la conférence et alimentation des pages spécifiques).

L'espace d'accueil des entreprises

- assurer la relation avec les entreprises concernées par la requalification dans la zone d'activités Lyon-Nord ;
- contribuer à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production d'un diagnostic territorial des besoins, présents et futurs, en terme de foncier-économique et analyse des perspectives en collaboration avec la Communauté urbaine) ;

Les projets stratégiques ou structurants

- . suivre les pôles de compétitivité à l'échelle de l'agglomération et en assurer la déclinaison localement en fonction des objectifs de chaque pôle, avec fusion sur Chimie-environnement ;
- . suivi des dossiers de plan de prévention des risques naturels (PPRN), Agenda 21, Scot et schéma d'accueil des entreprises dans le territoire du val de Saône ;
- . renforcer la collaboration et l'action avec les structures de l'emploi et de l'insertion par l'économie à l'échelle de la conférence des maires ;
- . suivre les actions menées par l'Institut du mécénat de solidarité (IMS) sur la conférence des maires ;
- . étude sur la restructuration de la pépinière d'entreprises du val de Saône ;
- . programme Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- . contribuer au dispositif L_VE (Lyon_Ville de l'entrepreneuriat) à l'échelle de la conférence des maires ;

- Les indicateurs pour l'évaluation de la convention

Le quantitatif

- . nombre de visites d'entreprises : 90,
- . nombre de projets traités : 100.

Le qualitatif

- analyse de la conjoncture économique avec la conférence des maires deux fois par an.
- La modification du nom de la structure conventionnée

L'avenant n° 2 à la convention précise que le syndicat Saône-Mont d'Or a modifié son nom, courant 2005, et prend le nom de Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or mais reste avec le même objet et périmètre d'intervention.

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 77 800 € au Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or pour l'année 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation au Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or, forfaitaire non révisable de 77 800 € pour l'exercice 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention cité ci-dessus avec le Syndicat de communes du territoire Saône-Mont d'Or.

3° - La dépense correspondante de 77 800 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 350 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,